TOMCAT BLOX

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE CE : *(EU) 2015/830*	DATE DE PUBLICATION : Novembre 2015	PRÉPARÉ PAR : TH

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identifiant du produit :
TOMCAT BLOX

1.2. Utilisations identifiées applicables de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations identifiées applicables
EMPLOI : Rodenticide anticoagulant - Prêt à l'emploi
FORME : Appât sec formulé
1.2.2 Utilisations déconseillées
Utiliser uniquement aux fins décrites dans la Section 1.2.1.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche technique santé-sécurité

FABRICANT :
Bell Laboratories, Inc.
3699 Kinsman Blvd. Madison, WI 53704, États-Unis
tél. : +1 608 241 0202
email : registration@belllabs.com

IMPORTATEUR :
Bell Laboratories, Inc.
Chaucer House, Chaucer Rd.
Sudbury, Suffolk
CO10 1LN, Royaume-Uni
tél. : +44 1781 379 295

1.4. Numéro de téléphone d'urgence
+1-952-852-4636 – Disponible 24 h/24
Service téléphonique en anglais ou centre antipoison local ou régional :
Numéros de téléphone d'urgence nationaux:

België		070/245.245 24 uur bereikbaar
Nederland	2015/830	+31 30 274 88 88 het Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum.

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [SGH] : STOT RE2, H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.1.2 Classification selon la directive 1999/45/CE : non classifié.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogramme de danger : GHS08

Mention d'avertissement : ATTENTION
Mentions de danger :
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence :
P102 Tenir hors de portée des enfants
P103 Lire l'étiquette avant utilisation
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les prescriptions locales en vigueur

2.3. Autres dangers

Contient l'anticoagulant bromadiolone qui peut causer des saignements en cas d'ingestion. Néfaste si avalé ou absorbé par la peau. Aucun effet secondaire important n'est prévu dans des conditions d'utilisation normales.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères de la Section A de l'Annexe II du règlement REACH (CE) n° 1907- 2006.

3.2. Mélanges

Description du mélange :

Appât rodenticide sec formulé contenant de la bromadiolone

Nom chimique* (IUPAC)	% en poids*	N° CAS	N° CE	Classification**	
Bromadiolone [3-[3-(4'-bromo-[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one]	0,005 %	28772-56-7	249-205-9	**Règlement 1272/2008**	Toxicité aigüe 1 ; H300, H310, H330 Reproduction 1A ; H360D Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée 1 ; H372 Aquatique aigüe 1 ; H400 Aquatique chronique 1 ; H410
				Directive 67/548/CEE	T^+ ; R26/27/28 R48/23/24/25 Reproduction Cat. 1 ; R61 N ; R50/53

*Les composants non répertoriés ne présentent aucun danger.

**Les classifications proposées conformément au règlement 1272/2008 et à la directive 67/548/CEE ne sont pas encore finalisées, et les détails fournis correspondent à la proposition de classification soumise à l'ECHA en août 2010.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou le numéro de téléphone d'urgence. Ne rien administrer oralement et ne pas provoquer le vomissement, sauf sur instruction du médecin.

Inhalation : Non applicable.

Contact oculaire : Rincer à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'ingestion de quantités excessives peut causer des nausées, des vomissements, une perte de l'appétit, une soif extrême, une léthargie, une diarrhée et des saignements.

4.3. En cas d'indication qu'une attention médicale et un traitement spécial immédiats sont requis

Conseil au médecin : En cas d'ingestion, administrer de la vitamine K_1, par voie intramusculaire ou orale, tel qu'indiqué pour les overdoses de bishydroxycoumarine. Répéter selon le besoin en fonction des temps de prothrombine surveillés.

Antidote : La phytoménadione, ou vitamine K_1, est un antidote.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié : eau, mousse ou gaz inerte.

Moyen d'extinction inadéquat : aucun connu.

5.2. Dangers spéciaux découlant du mélange : La décomposition à haute température et la combustion dans l'air peuvent entraîner la formation de gaz toxiques, qui peuvent inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'acide bromhydrique.

5.3. Conseil aux pompiers : Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : des gants doivent être portés pour manipuler l'appât. Recueillir les déversements sans créer de poussière.

6.1.2 Pour le personnel d'intervention : des gants doivent être portés pour manipuler l'appât. Recueillir les déversements sans créer de poussière.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser l'appât pénétrer dans les voies d'écoulement et les cours d'eau. En cas de contamination de cours d'eau, rivières ou lacs, contacter l'organisme environnemental approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement : balayer immédiatement le produit renversé. Placer dans un conteneur correctement étiqueté pour la mise au rebut ou la réutilisation.

6.3.2 Pour le nettoyage : laver les surfaces contaminées avec un détergent. Mettre tous les déchets au rebut conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales.
6.3.3 Autres informations : non applicable.

6.4. Référence à d'autres sections
Consulter les Sections 7, 8 et 13 pour plus de détails sur les précautions personnelles, l'équipement de protection individuelle et la mise au rebut.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger
7.1.1 Mesures de protection : garder le produit dans son conteneur d'origine. Ne pas manipuler le produit près de nourriture, d'aliments pour animaux ni d'eau potable. Garder ce produit hors de portée des enfants. Ne pas utiliser près de sources de chaleur, de flammes nues ni de surfaces chaudes.
7.1.2 Conseil sur l'hygiène du travail générale : ne pas manger, boire ni fumer lors de la manipulation. Se laver complètement à l'eau savonneuse après la manipulation.

7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris toute incompatibilité
Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit frais et sec, hors de portée des animaux domestiques et de la faune sauvage. GARDER CE PRODUIT HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Le conteneur doit être bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) spécifique(s)
Rodenticide.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle : non établies.
8.2. Contrôles de l'exposition
8.2.1 Sécurité intégrée appropriée : non requise.
8.2.2 Protection individuelle
Protection respiratoire : non requise.
Protection oculaire : non requise.
Protection cutanée : porter des gants en caoutchouc (par exemple EN 374)
Recommandations relatives à l'hygiène : se laver complètement à l'eau savonneuse après la manipulation.
8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementaux : empêcher la substance de pénétrer dans les voies d'écoulement et les cours d'eau.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence/Couleur :	Blocs de cire bleus solides
Odeur :	Sucrée semblable à des céréales
Seuil olfactif :	Non applicable. Odeur non associée à une matière dangereuse.
pH :	Non applicable. TOMCAT BLOX n'est pas hydrodispersible.
Point de fusion :	Non applicable à l'appât rodenticide (point de fusion sur la fiche technique de la Bromadiolone : 192,6 à 193,9 °C).
Point d'ébullition :	Non applicable à l'appât rodenticide **(**point d'ébullition prévu pour la bromadiolone : 705,9 ºC (MPBPWIN v1.43, méthode de Stein et Brown adaptée)).
Point d'éclair :	Non applicable. TOMCAT BLOX ne contient aucun ingrédient classifié inflammable.
Taux d'évaporation :	Non applicable. TOMCAT BLOX est un solide.
Limites d'explosivité et d'inflammabilité inférieures et supérieures :	Non applicable. TOMCAT BLOX ne contient aucun ingrédient classifié inflammable ou explosif.
Pression de vapeur :	Non applicable à l'appât rodenticide (pour la bromadiolone : 1,7 x 10^{-17} Pa (MPBPWIN v1.43, méthode de Grain modifiée)).
Densité relative :	1,12 g/ml à 20 °C
Solubilité (eau) :	Non soluble dans l'eau (pour la bromadiolone : pH 5 : 0,000 g/l de 20 à 24 °C, pH 7 : 0,016 g/l de 20 à 24 °C, pH 9 : 0,403 g/l de 20 à 24 °C).
Solubilité (solvants) :	Non applicable à l'appât rodenticide (pour la bromadiolone : méthanol : 8,70 g/l de 20 à 24 °C, acétone : 19,3 g/l de 20 à 24 °C, acétate d'éthyle :4,95 g/l de 20 à 24 °C, dichloroéthane : 1,78 g/l de 20 à 24 °C).
	Non applicable à l'appât rodenticide (pour la bromadiolone : 4,64 à 22 °C (pH non rapporté)).
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	
Température d'auto-	Non applicable. TOMCAT BLOX ne contient aucun ingrédient classifié inflammable.

inflammation :	
Température de décomposition :	Non applicable à l'appât rodenticide ni à la bromadiolone (le point d'ébullition prévu par MPBPWIN v 1.42 pour la bromadiolone est 705,9 °C (méthode de Stein et Brown adaptée), supérieur à la température d'essai maximum de 360 ºC du test A2 (CE)).
Viscosité :	Non applicable. TOMCAT BLOX n'est pas un liquide.
Propriétés explosives :	Non applicable. TOMCAT BLOX ne contient aucun ingrédient classifié explosif**.**
Propriétés oxydantes :	Non applicable. TOMCAT BLOX ne contient aucun agent oxydant.

9.2. Autres informations : aucune connue.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Stable lorsque conservé au frais et au sec dans le conteneur d'origine.

10.2. Stabilité chimique
Stable lorsque conservé au frais et au sec dans le conteneur d'origine.

10.3. Réactions dangereuses éventuelles
Prière de consulter 10.6. (Produits de décomposition dangereux).

10.4. Conditions à éviter
Éviter les températures extrêmes (inférieures à 0 °C ou supérieures à 40 °C).

10.5. Matières incompatibles
Éviter les matières à forte alcalinité.

10.6. Produits de décomposition dangereux
La décomposition à haute température et la combustion dans l'air peuvent entraîner la formation de gaz toxiques, qui peuvent inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'acide bromhydrique.

RUBRIQUE 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques
11.1.1 Substances
Non applicable.
11.1.2 Mélanges
11.1.2.1 (a) Toxicité aiguë
LD50, orale (ingestion) : > 5000 mg/kg (rats) (bromadiolone rat LD50 orale : 0,525 mg/kg p.c.).
LD50, dermique (contact cutané) : > 5001 mg/kg (rats) (bromadiolone rat LD50 dermique : 2,034 mg/kg p.c.).
LC50, inhalation : TOMCAT BLOX est un bloc solide. En conséquence, l'exposition par inhalation n'est pas applicable.
11.1.2.1 (b) Corrosion/irritation cutanée
Non irritant pour la peau.
11.1.2.1 (c) Dommages/irritation oculaires graves
Non irritant pour les yeux.
11.1.2.1 (d) Sensibilisation respiratoire et cutanée
Sensibilisation cutanée : n'est pas un allergène (test de maximisation sur le cochon d'Inde).
11.1.2.1 (e) Mutagénicité des cellules reproductrices
TOMCAT BLOX ne contient aucun composant à effet mutagène connu.
11.1.2.1 (f) Carcinogénicité
TOMCAT BLOX ne contient aucun composant à effet carcinogène connu.
11.1.2.1 (g) Toxicité reproductive
TOMCAT BLOX : aucune donnée.
11.1.2.1 (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TOMCAT BLOX : aucune donnée.
11.1.2.1 (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
TOMCAT BLOX : aucune donnée.
11.1.2.1 (j) Risque d'aspiration
Non applicable. TOMCAT BLOX est un bloc solide.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES : La bromadiolone est classifiée comme un agent très toxique pour les organismes aquatiques. Elle peut causer des effets indésirables à long terme à l'environnement aquatique. Les mammifères et oiseaux prédateurs et charognards peuvent être empoisonnés s'ils se nourrissent d'animaux ayant ingéré de l'appât. Utiliser un poste d'appât pour réduire ces risques. Prière de noter que les

données ci-dessous reflètent l'ingrédient actif bromadiolone. TOMCAT BLOX est formulé à 0,005 % ou 50 ppm de bromadiolone. Les effets écologiques seraient considérablement inférieurs pour TOMCAT BLOX.

12.1. Toxicité

Pour la bromadiolone :
Poissons : 96h LC50 (*Pimephales promelas*) = 4,33 mg/l
Invertébrés : 48h EC50 (*Daphnia magna*) = 0,222 mg/l
Algues : 72h EbC50 *Selenastrum capricornutum* = >7,31 mg/l, 72h NOErC pour le *Selenastrum capricornutum* = 4,15 mg a.i./l
Micro-organismes (boue activée) : EC50 >100 mg/l (30 min, inhibition de la respiration)

12.2. Rémanence et dégradabilité

Pour la bromadiolone : non facilement dégradable dans des conditions normales. Toutefois, la photolyse de la bromadiolone est rapide, avec une demi-vie d'une demi-heure ou moins (pH 7 et 9, 25 °C). En outre, la bromadiolone n'est pas volatile et il n'est donc pas prévu qu'elle soit présente dans l'air en quantités importantes.

12.3. Bioaccumulation potentielle

Pour la bromadiolone : le coefficient de partage (LogP) est > 3, ce qui indique un potentiel de bioaccumulation.
BCF : pour la bromadiolone, estimation pour poissons d'eau douce = 1750 (RQSA par Vieth et al (1979))

12.4. Mobilité dans le sol

K_{OC} : 1223 à 36011 ml/g (test d'adsorption avancé).
La mobilité de la bromadiolone dans le sol est considérée limitée.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance identifiée comme substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets indésirables

Aucun.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Mise au rebut des produits/de l'emballage
Les déchets résultant de l'utilisation doivent être mis au rebut sur site ou dans des sites d'élimination des déchets. Mettre tous les déchets au rebut conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales.
13.1.2 Informations applicables au traitement des déchets
Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit doivent être mis au rebut sur site ou dans des sites d'élimination des déchets.
13.1.3 Informations relatives à l'évacuation des eaux d'égout
Non applicable.
13.1.4 Autres recommandations relatives à la mise au rebut
Aucune.

RUBRIQUE 14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition ONU

ADR/RID (routier/ferroviaire)
Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage – non applicable

14.5. Dangers environnementaux

ADR/RID (routier/ferroviaire)
Non considéré dangereux par le règlement ADR/RID pour le transport routier/ferroviaire.
IMDG (code maritime)
Non considéré dangereux par la réglementation de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour le transport par bateau.
IATA (air)
Non considéré dangereux par la réglementation de l'IATA pour le transport aérien.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC (conteneurs pour vrac intermédiaires)

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATION RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange :
TOMCAT BLOX est réglementé par la rêglement 528/2012
15.2. Détermination de la sécurité chimique: Possible TOMCATBLOX relève de la directive directive CE n ° 528/2012 directive (telle que modifiée).
15.3. No. d'autorisation: **BE2014-0031**.
NL-0006285-000

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

CLASSIFICATION ET PROCÉDURES UTILISÉES POUR LA PRÉPARATION DE CETTE FICHE TECHNIQUE :

16.1. Indication des modifications
Il s'agit de la cinquième version de la fiche de données de santé et de sécurité pour TOMCAT BLOX. Mises à jour vers la version 4 ont été menées pour assurer le respect de rêglement UE 2015/830

16.2. Abréviations et acronymes
Non applicable.

16.3. Références de la documentation principale et sources de données
Rapport d'évaluation (inclusion des substances actives dans l'Annexe I de la directive 98/8/CE, 30 mai 2008, révisé le 16 décembre 2010), Règlement (UE) 528/2012. Règlement (UE) 2015/830. Données propriétaires de Bell Laboratories.

16.4. Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] et à la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Les procédures de classement
STOT RE2, H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Limiter la concentration de bromadiolone STOT RE 2; H373: 0,0005% ≤ C <0,005% (Classification du Comité d'évaluation des risques, avis proposant et d'étiquetage harmonisés au niveau de l'UE de la bromadiolone, Mars 2014).

16.5. Texte intégral des symboles de danger et des phrases classe / danger
Toxicité aiguë: Acute Tox. 1- categorie 1
Repr. 1A toxique pour la reproduction de catégorie 1A
STOT RE1 – H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Acute 1; Dangereux pour l'environnement aquatique - aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1; Dangereux pour l'environnement aquatique - chronique, catégorie 1
H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H310: Mortel par contact cutané.
H330: Mortel par inhalation.
H360D: Peut nuire à la fertilité ou au foetus.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
T+: Très toxique
Repr. 1A toxique pour la reproduction de catégorie
R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R48/23/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations fournies dans cette fiche technique santé-sécurité ont été obtenues de sources estimées fiables. Bell Laboratories, Inc. ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, ni n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude ou le caractère exhaustif des données contenues dans la présente. Les informations sont fournies à des fins de consultation et de recherche. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de garantir qu'il détient toutes les données courantes applicables à l'utilisation prévue.

16.6. Autres informations :
Cette fiche technique santé-sécurité a été établie conformément au règlement (CE) n° (CE) 2015/830 et 1907/2006 (tel que modifié par le règlement (CE) n° 453/2010), au règlement (CE) 1272/2008 et à la directive 1999/45/c, et la règlement.
Pour plus d'information, prière de contacter le fabriquant indiqué dans la Section 1.